

BULLETIN TYPE: Notice to Issuers

BULLETIN DATE: April 19, 2002

Re: Fee Payments

During the week commencing April 15, 2002, the Exchange began sending letters to Issuers whose securities were suspended from trading as at April 10, 2002 giving them notice to pay their outstanding 2002 Annual Sustaining Fees and any other outstanding fees. The letters advised Issuers as to the method of payment and the deadline for payment of these fees, which will be **Friday, May 17, 2002 (the 'Deadline')**. If payment of fees is not received by the Deadline, then suspended Issuers will be delisted during the first week of June 2002.

A similar letter will be sent to trading Issuers (including those whose securities have been halted from trading) giving them notice to pay their outstanding 2002 Annual Sustaining Fees. If payment of fees is not received by the Deadline, then these Issuers will be at risk of suspension and delisting.

A further letter will be sent to Issuers that fail to make payment by the Deadline and a further Exchange Bulletin will be issued advising these Issuers as to the date of delisting or suspension, as the case may be.

If you have questions, please contact:

- (a) if the question relates to the 2002 Annual Sustaining Fee:

Terry Paley
Credit and Collections Coordinator
Toronto Stock Exchange
(416) 814-8842

- (b) if the question relates to other fees:

Carol-Ann Edwards
Analyst
TSX Venture Exchange (formerly Canadian Venture Exchange)
(403) 218-2814

- (c) if the question relates to non-payment of fees and notice to delist:

Joanne Butz
Manager Corporate Maintenance
TSX Venture Exchange (formerly Canadian Venture Exchange)
(403) 218-2820

TYPE DE BULLETIN : Avis aux sociétés

DATE DU BULLETIN : Le 19 avril 2002

Objet : Paiement des frais

Au cours de la semaine débutant le 15 avril 2002, la Bourse a procédé à l'envoi de lettres aux sociétés dont les titres étaient sujets, en date du 10 avril 2002, à une suspension de la négociation, les avisant de payer leurs frais de maintien annuels en cours pour l'année 2002, ainsi que tous autres frais impayés. Ces lettres précisent aux sociétés la méthode de paiement ainsi que la date limite de paiement de ces frais, soit **vendredi le 17 mai 2002 (la « date limite »)**. Si le paiement de ces frais n'a pas été reçu avant la date limite, les sociétés suspendues seront retirées de la cote au cours de la première semaine de juin 2002.

Une lettre similaire sera envoyée aux sociétés admises à la négociation (incluant celles dont les titres sont sujets à un arrêt de la négociation) les avisant de payer leurs frais de maintien annuels en cours pour l'année 2002. Si le paiement de ces frais n'a pas été reçu avant la date limite, les sociétés seront passibles d'une suspension de la négociation et d'un retrait de la cote.

Une lettre additionnelle sera envoyée aux sociétés en défaut d'effectuer leur paiement avant la date limite et un bulletin complémentaire de la Bourse sera émis avisant ces sociétés de la date de retrait de la cote ou de la suspension de la négociation, le cas échéant.

Si vous avez des questions au sujet de ce qui précède, veuillez contacter les personnes suivantes :

- (a) pour les questions reliées aux frais de maintien annuels pour l'année 2002 :

Terry Paley
Coordinateur, crédit et perception
Bourse de Toronto
(416) 814-8842

- (b) pour les questions reliées aux autres frais :

Carol-Ann Edwards
Analyste
Bourse de croissance TSX (anciennement Bourse canadienne de croissance)
(403) 218-2814

- (c) pour les questions reliées au non-paiement des frais et avis de retrait de la cote :

Joanne Butz
Chef, maintien de l'inscription
Bourse de croissance TSX (anciennement Bourse canadienne de croissance)
(403) 218-2820
